



23 minutes Embaucher conjoint salarié microentreprise et rajouter

Par lelabrando

Bonjour, j'ai une microentreprise dans le domaine du bien être. Je n'exerce pas encore réellement. Mon conjoint ne peut pas créer de société car il est en liquidation judiciaire. Il va devenir rédacteur web. Je voudrais l'embaucher en tant que salarié et rajouter une activité à ma microentreprise, une activité de rédaction web, métier que je n'exerce pas. Cela est-il valide d'un point de vue légal d'embaucher un salarié et rajouter une activité qu'on exerce pas soi-même ? Merci pour vos réponses et dites-moi si je suis dans la mauvaise section du forum. Merci à tous.

Par Isadore

Bonjour,

C'est légal en soi. Mais cela ne doit pas servir à contourner une éventuelle interdiction. C'est-à-dire qu'il n'est pas question de servir de "femme de paille" à votre mari avec un arrangement plus ou moins bidon (le "je n'exerce pas encore réellement" prête le flanc...)

Il faudra lui verser un vrai salaire (au moins le SMIC), payer les cotisations sociales, les arrêts-maladie, adhérer à la médecine du travail, organiser les congés payés... ce qui imposera un chiffre d'affaires important pour que cela soit rentable (parce que vous allez avoir en prime vos propres cotisations sociales à verser).

Et en même temps, vous allez être contrainte par les plafonds du régime micro-social et fiscal si vous souhaitez le conserver.

En cas de mésentente ou de divorce, il aura tous les droits d'un salarié. Il faudra un motif valable pour le licencier, et lui verser ses indemnités.

Le régime micro est souvent peu compatible avec l'embauche d'un salarié, il vaut mieux opter pour une imposition au réel qui permet de déduire les charges.